



Département de l'Ain
Commune de PIZAY

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE 19/2025 du 12/06/2025 PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DANS L'AGGLOMERATION DE PIZAY (01120)

Localisation : RD 22 / PIZAY

LE MAIRE DE PIZAY,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiée et par la loi n°83-8 du 07 janvier 1983 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel, modifiée et complétée ;

VU la demande en date du 06 novembre 2025 de la Société GROUPE TMF ENROBE situé ZA Plateau de Challe 01140 ST Didier Chalaronne représenté par M. MALLEPERTUIS Thierry (0626538358 – Email : h.guyot@tmf-groupe.fr) et M. Hervé GUYOT, Conducteur de Travaux.

ARRÊTE

ARTICLE 1

Réglementation de la circulation faisant suite à la demande d'arrêté de police de la circulation et concernant la réfection des tranchées en enrobées à chaud, suite au chantier de la Société RAMPA.

Localisation du site : Route de Bourg-en-Bresse – RD22 / 01120 PIZAY

Description des travaux : la réfection des tranchées en enrobées à chaud sur tranchée, suite aux travaux effectués par la Société RAMPA.

Réglementation :

- Sens de circulation concerné : Alternée par feux tricolores
- Interdiction de stationner et dépasser pour les véhicules légers et les poids lourds
- La vitesse sera limitée à 30 km/h

La localisation de la voie concernée est **Route de Bourg-en-Bresse – RD22 / 01120 PIZAY**

Cette réglementation sera applicable à **partir du 12 NOVEMBRE 2025 pour une durée de 07 jours calendaires.**

ARTICLE 2

La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux, sous contrôle des services de la commune, par :

La Société GROUPE TMF ENROBE situé ZA Plateau de Challe 01140 ST Didier Chalaronne représenté par M. MALLEPERTUIS Thierry

Elle sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel, modifiée et complétée. La signalisation permanente sera adaptée simultanément pour être en cohérence avec la signalisation temporaire.

ARTICLE 4

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Le Maire, Marc GRIMAND

La Société GROUPE TMF ENROBE situé situé ZA Plateau de Challe 01140 ST Didier Chalaronne représenté par M. MALLEPERTUIS Thierry

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté

Fait à PIZAY, le 10 novembre 2025

L'Adjoint au Maire en charge de
l'Urbanisme,
Bruno LEBLANC



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers


N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐

Service public ☐

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐

Entreprise ☒

Nom : PLATEPERTUS Prénom : THIERRY
Dénomination : _____ Représenté par : _____
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : 2.A PLATEAU
DE CHALLE
Code postal 01140 Localité : St Etienne / Chalonnes Pays : FRANCE
Téléphone 06 26 53 83 58 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
Courriel : h.guyot @ fmj-groupe.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
Code postal _____ Localité : _____ Pays : _____
Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
Courriel : _____ @ _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° 22 Voie communale n° _____
Hors agglomération ☐ En agglomération ☒
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ + _____ ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____ + _____ ☐
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : Route DE BOURG
Code postal 01120 Localité : PIRAT

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☐ Si oui indiquer la référence : _____
Description des travaux : Refecton en Enrobé 2 chaux sur
tranchée. Suite des travaux de l'entreprise
RADPA.
Date prévue de début des travaux : 12 11 2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 003

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 007 Date de début de réglementation 12 11 2025
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☒ Manuellement ☐
Restriction de chaussée : _____
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue _____
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s) _____

Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers ☐
poids lourds ☐

Stationner
véhicules légers ☒
poids lourds ☒

Dépasser
véhicules légers ☒
poids lourds ☒

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Mise en place d'une signalisation avec feux tricolores.

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☒

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à Le : 06/11/2025

Nom : GUYOT Prénom : HERVE Qualité : Conducteur Travaux



— Zone de Travaux,
 X X X Mise en place de la Signalisation.